

BILAN D'activité



**Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Isère**

Année cynégétique
2022 - 2023



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI)
2 Allée de Palestine - CS 90018
38610 Gières

Tél : 04 76 62 97 78
Email : fdc38@chasse38.com
Site Internet : www.chasse38.com

La FDCI	p4-8
Le Conseil d'administration	p4
Le personnel	p5
Les missions de service public	p6
Notre projet associatif	p7
Nos adhérents	p8
Assumer l'identité plurielle du monde de la chasse	p9-10
Infochasse mag'	p9
Internet & réseaux sociaux	p9
Retombées presse	p10
Soutenir la chasse iséroise	p11-24
Comptages et baguage	p11
Tableaux de chasse	p12-13
Équilibre agro-sylvo-cynégétique	p14-15
Régulation des ESOD	p16
Application Vigifaune	p17
Conservation des habitats	p18-21
Projets subventionnés	p22-23
Prestations de services externes	p24
Promouvoir notre éducation dans la nature	p25
Assurer une offre de chasse à tous	p26
Conforter la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs	p27-30
La commission sécurité	p27
Les formations sécurité	p28
Les postes de tir surélevés	p29
Le réseau Sagir	p30
Favoriser la cohabitation	p31-36
Nos partenaires	p31
Un Dimanche en nature	p32
Un Dimanche à la chasse	p33
Relais Cyné	p34
Panneaux "chasse en cours"	p34
Protect hunt et Land share	p35
Déclarations de manifestations	p36
Application Géochasse	p36
Réunions de concertation	p36
Dynamiser et accompagner le réseau associatif	p37-43
Implication des administrateurs	p37
Formations des chasseurs	p38
Accompagnement des territoires	p39
Service cartographie	p40
Service et suivi juridique	p40
Doc'Isère	p41



LE MOT DE LA PRESIDENTE

Porter à connaissance de tous, l'activité des chasseurs Isérois au travers du bilan d'activité de leur fédération, contribue à expliquer ce qu'est la chasse et sa diversité.

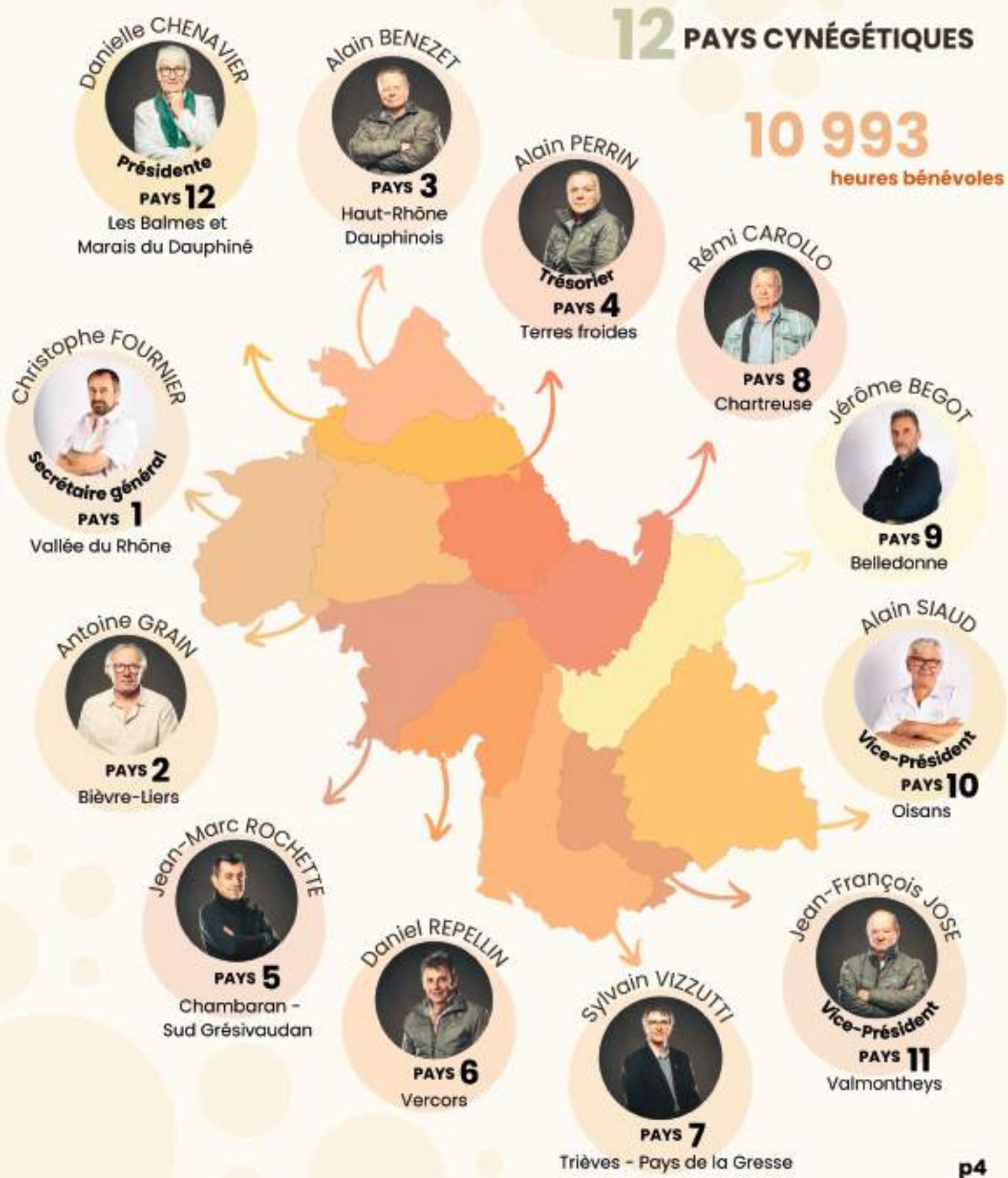
Je suis très fière de ce bilan d'activité de la saison cynégétique 2022-2023. Il est le reflet de ce qu'est la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, une association dynamique, respectueuse de toutes les pratiques rurales et qui fédère ses chasseurs autour d'un projet commun, la défense d'une chasse durable.

Il est révolu le temps où le chasseur se cache pour ne pas être vu. Fier de ce qu'il est, il doit aujourd'hui se montrer. Fier de ce qu'il fait, il doit révéler combien il est incontournable dans nos campagnes.

Danielle CHENAVIER, présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère



12 ADMINISTRATEURS



LE PERSONNEL

18 salariés permanents répartis en pôles d'activités

1 personne embauchée pour la valorisation de la chasse et l'éducation dans la nature

6 salariés temporaires

4 assignés à la validation du permis et 2 au service environnement

30 262
heures travaillées



LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC



82% du temps de travail

SOIT **24 695** heures

2%

Mettre en application le Schéma Départemental de Gestion Cynégetique (SDGC), assurer la surveillance sanitaire de la faune et lutter contre le braconnage

4%

Prévenir et indemniser les dégâts de grand gibier

2%

Garantir la sécurité à la chasse

10%

Coordonner l'action des ACCA et AICA (Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agrées) et prendre des décisions administratives

1%

Gérer les demandes de plan de chasse

11%

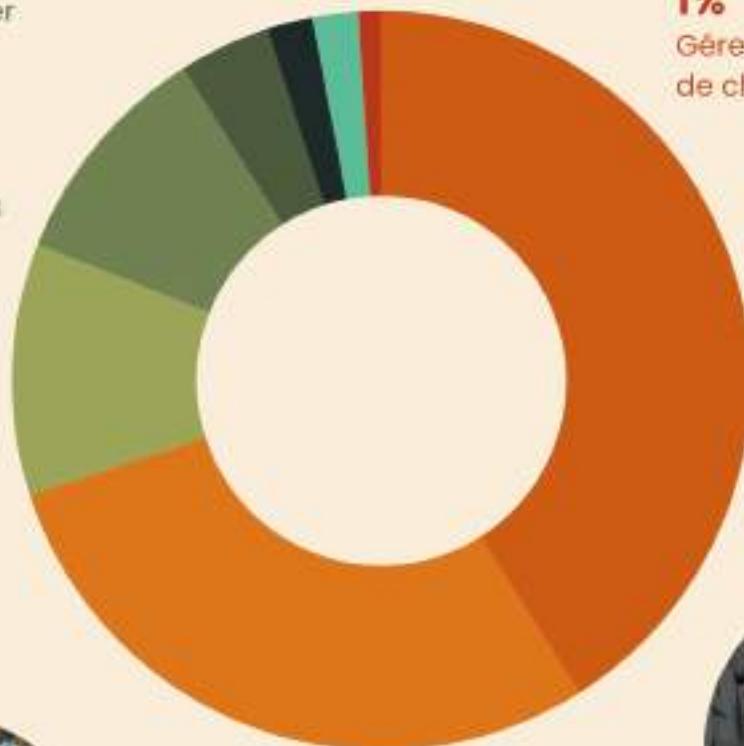
Former au permis de chasser et organiser la validation

41%

Valoriser le patrimoine cynégétique

29%

Informer et former les chasseurs



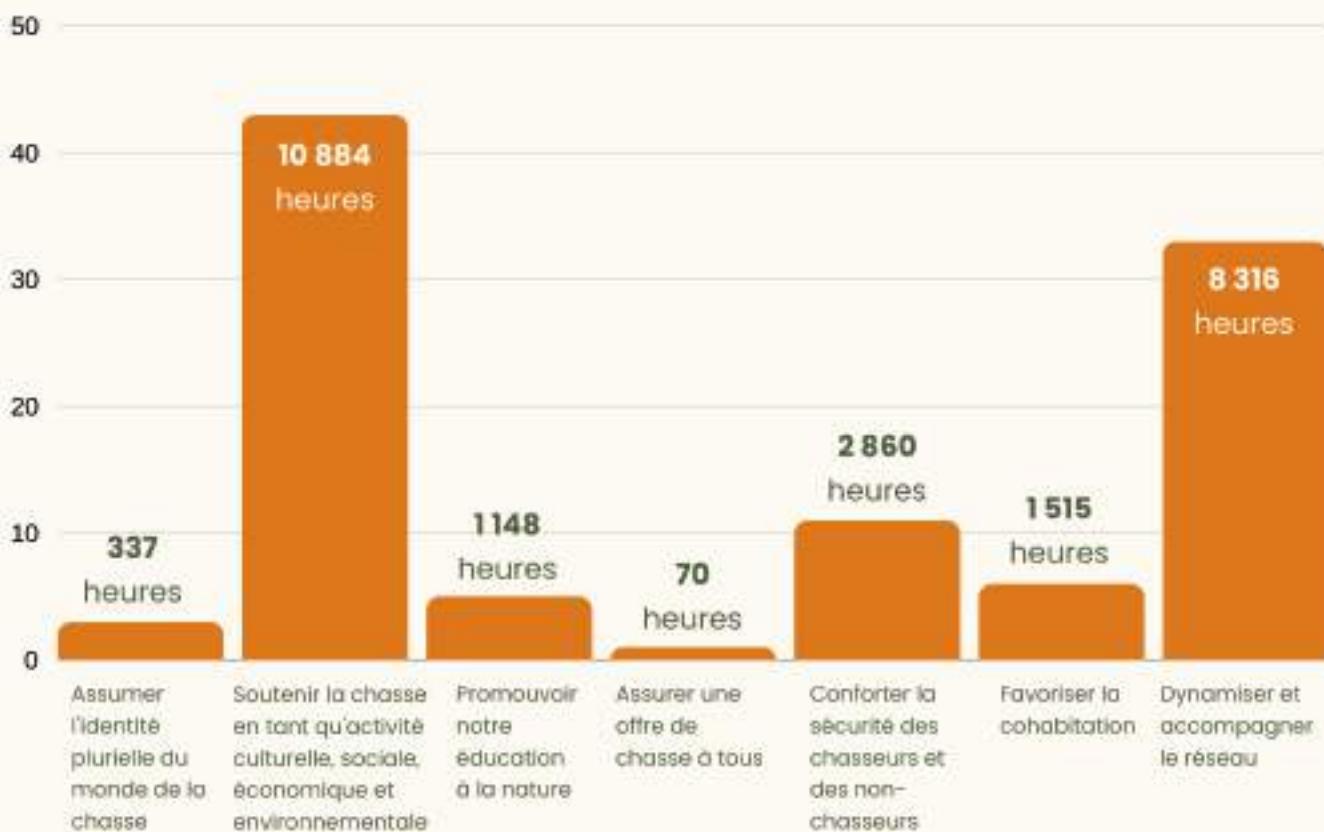


I NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif définit les orientations stratégiques de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère jusqu'en 2034.

Sept axes orientent le programme annuel d'activités de la Fédération.

25 131 heures consacrées au projet associatif



NOS ADHERENTS



97%
hommes



3%
femmes

53%

Validations
permis de
chasser
nationales

8 186 e-validations

Les territoires de chasse adhérents

518 associations de chasse

(Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agrées)

157 chasses privées

Les adhérents individuels

15 626 chasseurs individuels

1%

Validations permis de chasser temporaires (3, 6 ou 9 jours)

46%

Validations
permis de
chasser
départementales



ASSUMER

L'IDENTITÉ PLURIELLE ET FÉDÉRATRICE DU MONDE DE LA CHASSE



Cet axe central du projet associatif a pour dessein de dévoiler la relation singulière qui lie le chasseur à l'animal, tout en éclairant son rôle essentiel au sein de la nature. Il met en avant la diversité des chasseurs et des pratiques cynégétiques, tout en accordant une place prépondérante aux minorités (femmes, nouveaux chasseurs, adeptes de modes de chasse particuliers, etc.). Enfin, il explicite le rôle déterminant du chasseur et des associations de chasse en tant que moteurs de mixité sociale et porteurs de valeurs communes.

INFOCHASSE MAG'

17 484 abonnés



Le magazine fédéral, Infochasse mag', est distribué gratuitement à tous les chasseurs de l'Isère depuis septembre 2016. Il paraît trois fois par an (janvier, juin et septembre) et au cours de la dernière saison cynégétique, il a été envoyé à 17 484 destinataires, comprenant 15 504 chasseurs isérois et 1 980 partenaires politiques et institutionnels.

Deux exemplaires de chaque numéro ont été également transmis à la Bibliothèque nationale de France, qui assure la conservation de tous les périodiques français, contribuant ainsi à la préservation de notre patrimoine culturel.

INTERNET & RÉSEAUX SOCIAUX

AUDIENCE	PROFIL DES INTERNAUTES	NBRE DE PUBLICATIONS	TYPOLOGIE DES CONTENUS LES PLUS CONSULTÉS
	181 277 49% sur smartphone 43% sur ordinateur	7	<ul style="list-style-type: none">Page "Partager la nature"Article "Cerf : dis moi comment tu t'appelles ?"Article "Saillie et gestation du chien"
	6 303 20% de femmes 80% d'hommes	+500	<ul style="list-style-type: none">Concours photos : les nommés de la catégorie "transmission"Affiche du Game fair (covoiturage avec l'ADDI)Post "14 vaches sautent d'une barre rocheuse à Gresse-en-Vercors"
	1 204 info non renseignée sur l'interface	383	<ul style="list-style-type: none">Attaque de loups présumée sur Gresse-en-VercorsLéo a obtenu 31/31 à son permis de chasse@Richardsurterre à Chatonay : "il faut sortir les cons de la chasse"
	438 18% de femmes 82% d'hommes	476	<ul style="list-style-type: none">487 dossiers d'indemnisation dégâts ouverts en 2022-2023Le droit de chasse à la loupe des étudiants de l'UGAChasseurs et agriculteurs s'allient pour voler au secours des faons sur le massif du Vercors
	794 26% de femmes 74% d'hommes	33	<ul style="list-style-type: none">Vidéo teaser Un Dimanche à la Chasse, le 16 octobre 2022Vidéo souvenir Dimanche en nature 2022Vidéo teaser Dimanche en nature 2022

3 thèmes favoris :



Cohabitation



RETOMBÉES PRESSE

29 retombées presse obtenues

La saison 2022-2023 a constitué une belle vitrine médiatique pour la chasse iséroise. La FDCI a suscité l'intérêt des médias sur des sujets incontournables tels que l'ouverture générale de la chasse mais pas seulement...

Le salon "Dimanche en nature" a bénéficié d'une couverture médiatique importante, avec la présence de 6 médias, parmi lesquels France Bleue Isère et TéléGrenoble. De même, l'événement "Un Dimanche à la chasse" a été particulièrement bien relayé, avec la participation de 5 médias : France Bleu Isère, Le Dauphiné Libéré, Le Petit Bulletin, entre autres.

La Fédération a également réagi de manière percutante à Villette de Vienne face aux dégradations de postes de tir surélevés observées dans le secteur. Cette intervention a suscité l'intérêt des chaînes de télévision France 2 et France 3, ainsi que de la radio France Bleu Isère.

Bien que l'assemblée générale de la FDCI ait générée moins de sollicitations, le Dauphiné Libéré a produit un bel article de fond.

Parmi les autres sujets ayant retenu l'attention des journalistes sur cet exercice figurent : la plantation de haie, la convention de chasse dans les Vouillants, les annonces gouvernementales en lien avec la commission sénatoriale sur la sécurité à la chasse, etc.

Bulletin

Un dimanche à la chasse



Retourner à la liste

Un dimanche à la chasse

Le dimanche 12 novembre, la FDCI a accueilli 60 personnes au sein de son siège à Grenoble pour une matinée de présentation et de débat sur la chasse. Les participants ont pu échanger avec les élus locaux, les représentants des associations de chasse et les experts du sujet.

Le programme

La matinée a commencé par une présentation de la chasse en Isère par le Dr Jean-Louis Lévy, directeur de l'ONCFS Isère. Il a ensuite été présenté par le Dr Jean-Pierre Lévy, directeur de l'ONCFS Isère, les dernières études réalisées sur la chasse dans l'Isère. Ces dernières montrent une augmentation de la population de cerfs dans l'Isère, mais aussi une diminution de la population de chevreuil. Les deux dernières études sont très intéressantes pour comprendre les tendances de la chasse dans l'Isère.

Les intervenants

Le débat a été animé par le Dr Jean-Pierre Lévy, directeur de l'ONCFS Isère, et a été modéré par le Dr Jean-Louis Lévy, directeur de l'ONCFS Isère. Les participants ont pu poser leurs questions et échanger sur les différents sujets abordés.

Conclusion

La matinée a été très enrichissante et a permis de mieux comprendre les enjeux de la chasse dans l'Isère. Les participants ont pu prendre conscience de l'importance de la chasse pour l'environnement et pour l'économie locale.



SOUTENIR LA CHASSE

EN TANT QU'ACTIVITÉ À CARACTÈRE CULTUREL,
SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Cet axe du projet associatif regroupe divers aspects tels que la gestion et la conservation des espèces chassables et de leurs habitats, la valorisation des savoirs cynégétiques et extra cynégétiques, etc.

COMPTAGES ET BAGUAGES

8 745
heures consacrées aux comptages
(5,44 équivalent temps plein)

COMPTAGES NOCTURNES

ESPECE	NBRE DE COMPTAGES	KM PARCOURUS	NBRE D'INDIVIDUS OBSERVÉS	TEMPS BENEVOLES EN HEURES
Lévrier commun	3	3 023	6 300	660
Cerf élaphe	518	14 368	6 399	4 662
Chevreuil			13 962	

COMPTAGES DE PRINTEMPS

ESPECE	NBRE DE COMPTAGES	NBRE DE COMPTEURS	NBRE DE MALES REPRODUCTEURS RECENSES	TEMPS BENEVOLES EN HEURES
Tétras-lyre	44	174	690	1 218
Perdrix bartavelle			74	
Logopède			55	

COMPTAGES D'ETE

ESPECE	NBRE DE COMPTAGES	NBRE DE COMPTEURS	NBRE DE NICHEES RECENSES	TEMPS BENEVOLES EN HEURES
Tétras-lyre	41	195	626	1 365
Perdrix bartavelle			97	
Logopède			74	

BAGUAGES

ESPECE	NBRE DE SORTIES	NBRE D'HEURES	NBRE D'OISEAUX OBSERVÉS	NBRE D'OISEAUX BAGUES
Bécasse des bois	8	26,5	39	4

TABLEAUX DE CHASSE

Le grand gibier est soumis à plan de chasse sauf le Sanglier. Dans ce cadre, il est accordé un nombre maximum de grands animaux à prélever aux sociétés de chasse.



GRAND GIBIER

ESPECE	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION
Cerf élaphe	1 319	1 051	80%
Chevreuil	7 645	6 967	91%
Chamois	2 175	1 812	83%
Mouflon	450	328	73%
Sanglier	-	6 383	-



2 626 déclarations via l'application numérique Géochasse

PETIT GIBIER DE PLAINE



ESPECES	NBRE DE PRELEVEMENTS
Blaireau	116
Corbeau freux	1 307
Cornuelle noire	2 621
Étourneau sonneur	2 295
Faisan commun	38 902
Fouine	126
Géai des chênes	1 377
Lapin de garenne	1 190
Liévre commun	2 907
Mâitre	34
Pétrix grise	5 727
Pétrix rouge	8 569
Pie bavarde	1 030
Renard	3 172

GIBIER MIGRATEUR

ESPECES	NBRE DE PRELEVEMENTS
Alouette des champs	8 922
Bécasse des bois	11 133
Caille des blés	755
Grive draine	3 250
Grive litorne	1 341
Grive mauvis	2 334
Grive musicienne	14 932
Merle noir	4 965
Pigeon ramier	14 438
Tourterelle turque	1 789

8 037 carnets bécasse délivrés,
6 277 restitués & 1 602 déclarations
enregistrées sur l'appli Chassadapt

PETIT GIBIER DE MONTAGNE

ESPECES	NBRE DE PRELEVEMENTS
Tétras-lyre	59
Pétrix bartabette	10
Logopède	4
Gélinotte des bois	11
Liévre variable	23
Marmotte	4

979 carnets de prélèvement délivrés,
83 carnets restitués avec des
déclarations de prélèvement

GIBIER D'EAU



ESPECES	NBRE DE PRELEVEMENTS
Bécassine des marais	702
Canard Colvert	2 969
Fuligule milouin	14
Fuligule morillon	7
Cie	2
Ragondin	1 240
Rat musqué	50
Sarcelle d'hiver	199
Vanneau huppé	23

Ne sont référencées ci-dessus que les espèces supérieures à un prélèvement.

L'ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à gérer de manière harmonieuse et durable les interactions entre l'agriculture, la sylviculture et la chasse pour promouvoir la biodiversité et la durabilité des écosystèmes. Voici les moyens entrepris par la Fédération des Chasseurs de l'Isère pour rétablir cet équilibre.



8 018

cerfs et chevreuils prélevés

4 662

heures de comptages cervidés

10

pesons distribués
gratuitement aux
sociétés de chasse

L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

La forêt est soumise à une pression constante de la part des grands gibiers comme le cerf et le chevreuil. Ces animaux se nourrissent des jeunes plants forestiers et de l'écorce des arbres, causant ainsi des dommages significatifs à la végétation et aux arbres eux-mêmes. Dans cette optique, le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) joue un rôle crucial en favorisant le dialogue entre les chasseurs et les forestiers, tout en mettant en œuvre des actions concrètes pour restaurer l'équilibre entre la forêt et la population de gibier.

Pour atteindre cet objectif, les chasseurs entreprennent plusieurs actions telles que la régulation des cervidés, leurs comptages et la prise de mesures précises, notamment leurs poids.

L'ÉQUILIBRE AGRO-CYNÉGÉTIQUE

Chaque année en Isère, plus de 300 hectares de grandes cultures agricoles sont dévastés par le grand gibier, avec en moyenne 80% de ces dommages imputables au sanglier, suivi du cerf. Les cultures maraîchères et les pépinières sont aussi touchées, principalement par le chevreuil.

Les chasseurs supportent seuls les coûts des dégâts et investissent dans des dispositifs de dissuasion tels que l'agrainage ou du matériel de protection comme des clôtures électriques ou autres.

En cas de dommages constatés, cinq estimateurs nommés par le Préfet, se déplacent pour évaluer les dégâts, avant que la fédération ne procède à l'indemnisation.

982

dispositifs d'agrainage dissuasifs

45 015 €

Investis dans du matériel de protection

885

expertises dégâts réalisées



RÉPARTITION DES DÉGÂTS AGRICOLES PAR ESPÈCES EN 2022-2023



684 800 €

montant total des dégâts
(frais d'estimation inclus)

dont 58 578 € de cultures maraîchères, 13 088 € de vignes, etc.

38,17
hectares de céréales à paille



REPARTITION DES SURFACES AGRICOLES DÉTRUITES EN 2022-2023

343

hectares de cultures agricoles détruites

197,62
hectares de prairie

107,45
hectares de maïs



Certains espaces à statut de protection font également appel aux chasseurs pour réguler les sangliers en surnombre, préservant ainsi la biodiversité locale.

Au cours de la saison 2022-2023, deux battues de régulation, soutenues par la Fédération, ont été menées sur le site naturel des Ecouges, se soldant par un prélèvement et un décantonnement des animaux.

RÉGULATION DES ESOD

La réglementation désigne comme ESOD, les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) aux cultures, à la faune sauvage et à d'autres formes de propriétés. En Isère, les espèces classées ESOD comprennent le Renard, la Fouine, le Corbeau freux, la Corneille noire ainsi que les espèces dites "invasives" telles que le Ragondin et le Rat musqué.

Malgré une réglementation de plus en plus contraignante, des centaines de chasseurs et piégeurs offrent leurs services pour assurer la régulation de ces espèces.

Les formations contribuant à la régulation des ESOD :

TYPE DE FORMATION	NOMBRE DE SESSION	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Garde-chasse particulier	1	3	33
Piégeur	1	2	28
Régulation à tir des corvidés	1	1	18

Tableau des prélèvements par action de chasse ou piégeage :

ESPECES	TABLEAU DE PIEGEAGE	TABLEAU DE CHASSE	CUMUL
Corbeau freux	107	1 312	1 419
Corneille noire	400	2 621	3 021
Fouine	120	126	246
Ragondin	396	1 251	1 647
Rat musqué	30	50	80
Renard	746	3 172	3 939



APPLICATION VIGIFAUNE :

2 376

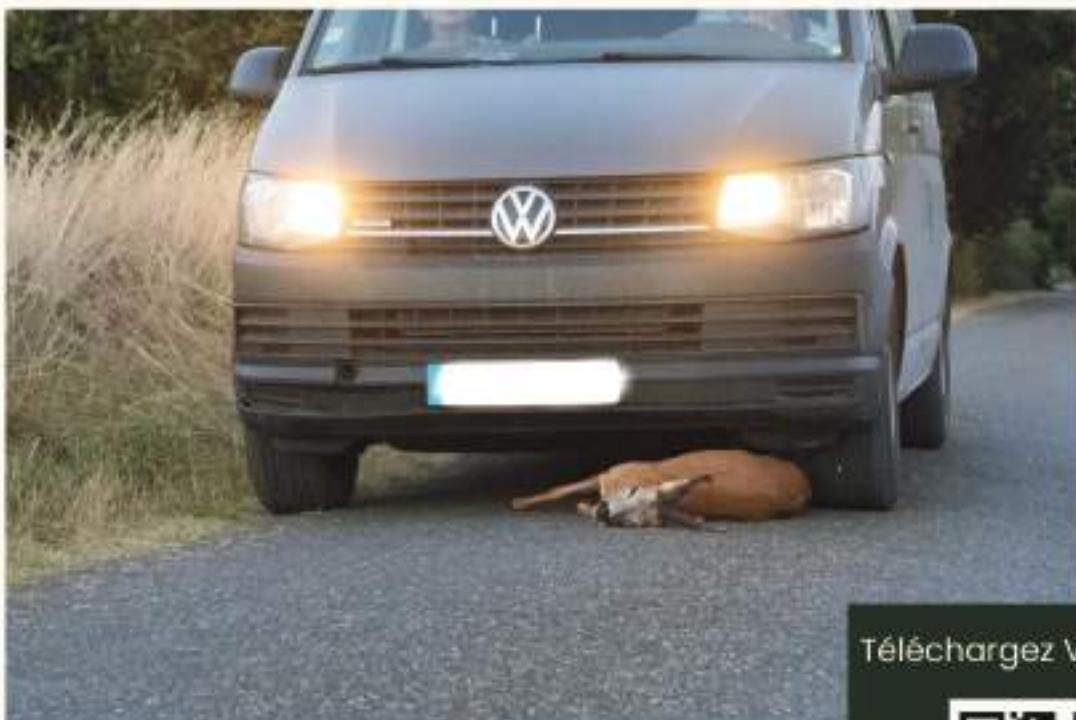
observations recueillies
dont 80% de collisions
routières

L'application Vigifaune, développée par les chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est un outil ouvert à tous, chasseurs comme non-chasseurs. Il vise à collecter un maximum de données concernant la faune sauvage où peuvent être consigner aussi bien les observations d'animaux vivants ou des cas de mortalité (collisions, noyade, prédateur...).

Par la suite, ces données sont utilisées par les Fédérations de chasse pour conseiller les gestionnaires de réseaux sur des mesures visant à réduire la mortalité sur les routes, telles que la mise en place d'une signalisation adaptée ou la création de passages à faune.

Vigifaune propose ainsi une solution collaborative et innovante qui permet à chacun de signaler les observations d'animaux, qu'ils soient vivants ou morts, fournissant ainsi des informations essentielles pour la préservation de la faune et de ses habitats.

En plus de ces fonctionnalités, Vigifaune peut aussi permettre de déclarer les dégâts causés par les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) ou encore de localiser les zones à enjeux environnementaux du département (Réserves naturelles, Espaces Naturels Sensibles, Zones d'hivernage du Tétras-lyre, etc.) afin de les contourner.



Téléchargez Vigifaune



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Fédération
Régionale des Chasseurs
Auvergne-Rhône-Alpes

 Vigifaune

CONSERVATION DES HABITATS DE PLAINE

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère réalise diverses actions d'aménagement du territoire visant à conserver les habitats du petit-gibier de plaine. Parmi les actions les plus significatives sur cet exercice 2022-2023, l'implantation de Cultures Intermédiaires Faunistiques, la réouverture de coteaux en déprise et la plantation de haies.

660

hectares de
CIF implantés



L'implantation de Cultures Intermédiaires Faunistiques :

Les Cultures Intermédiaires Faunistiques (CIF) s'implantent en été après la récolte de céréales pour ne pas laisser un sol nu, puis sont détruites avant l'implantation d'une culture de printemps. Le mélange proposé par la FDCI apporte nourriture et refuge pour la petite faune de plaine tout en gardant son intérêt agronomique.

La FDCI soumet un cahier des charges aux agriculteurs, qui propose des semences adaptées et demande une destruction plus tardive du couvert en fin d'hiver.

Au cours de la saison cynégétique 2022-2023, une superficie de 660 hectares de CIF a été contractualisée avec les agriculteurs isérois, qu'ils pratiquent une agriculture conventionnelle ou biologique. En contrepartie, ces derniers se sont engagés à retarder la destruction de leurs couverts jusqu'à fin janvier, au lieu de début décembre. Cette collaboration concrète témoigne de l'efficacité de telles pratiques pour concilier les besoins agricoles avec la préservation de l'écosystème local.

1,5

hectares de coteaux réouverts



La réouverture de coteaux en déprise :

L'année dernière, les chasseurs ont entrepris le débroussaillage de 1,5 hectare de coteaux en déprise, principalement dans le massif de Chambaran. Ces milieux naturels, souvent délaissés car non mécanisables, hébergent pourtant un cortège unique d'espèces de faune et de flore unique.

La création et la restauration de zones humides :

5 mares créées **DE 250 à 400^{m²}** & **1** mare restaurée

La création et la restauration de zones humides sont depuis longtemps reconnues comme des actions essentielles pour favoriser la biodiversité. La FDCI les envisage dans une perspective cynégétique, mettant ainsi l'accent sur la préservation des Anatidés et de la Bécassine des marais.

Au cours de la saison 2022-2023, elle a activement participé à la restauration d'une mare existante et à la création de cinq nouvelles, réparties dans cinq communes distinctes.



LA PLANTATION DE HAIES

La FDCI engage chaque année un programme de plantation de haies dans la partie nord du département afin de restaurer un réseau de linéaires boisés et d'assurer une connectivité entre les milieux naturels.

Au cours du premier trimestre de 2023, 7,2 kilomètres de haies champêtres ont été plantés dans 25 communes iséroises par les chasseurs.

104 KM de haies doubles plantés depuis 2008

175 718 arbustes plantés depuis 2008

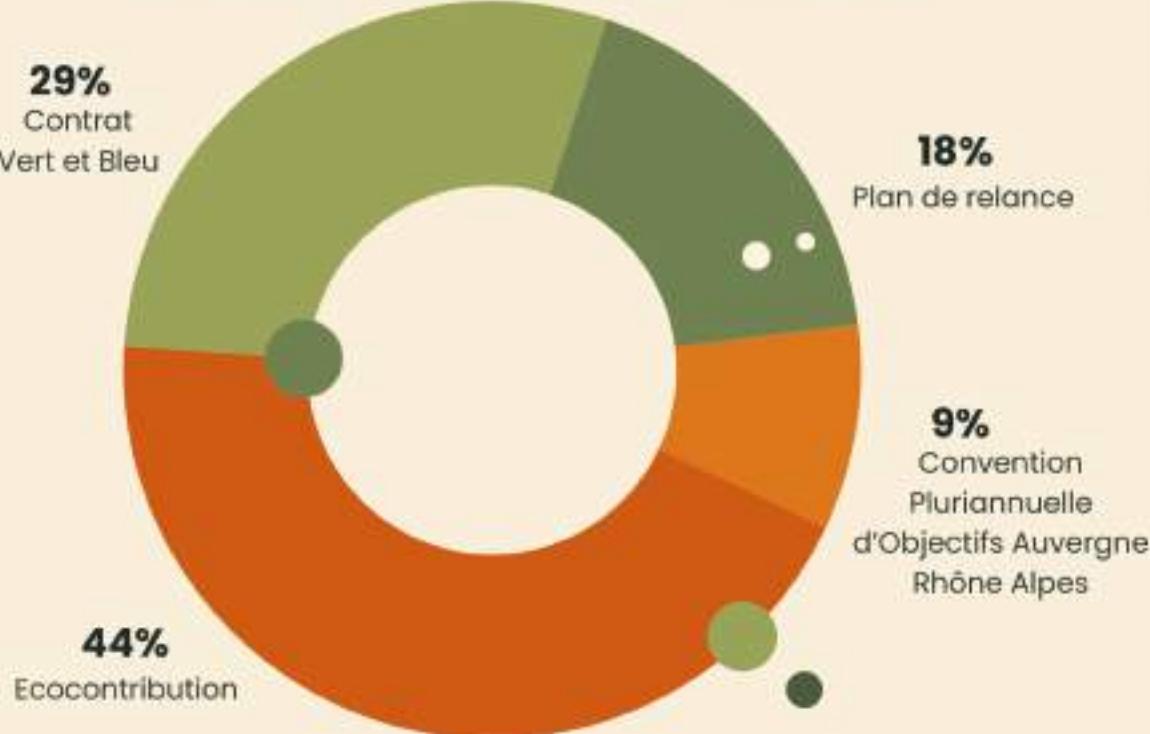
7,2 KM de haie plantés en 2022-2023

80 % de taux de reprise enregistrés en 2022-2023

40 KG de baies forestières collectées dans le cadre du dispositif Végétal local en 2022-2023

1 068 H travaillées (soit 0,6 équivalent temps plein) en 2022-2023

PROPORTION DE LINÉAIRE DE HAIES PLANTÉE GRACE A NOS PARTENAIRES FINANCIERS



Le processus débute par la localisation du futur aménagement en présence du propriétaire, en respectant les réglementations en vigueur (code rural et code de l'urbanisme). La composition de la future haie est définie à partir d'une liste d'essences autochtones, allant des espèces buissonnantes aux variétés plus de haut jet. Le choix de ces variétés se fait en fonction du rôle de la haie : brise-vent, mellifère, production de bois, etc. Le propriétaire s'engage alors à préserver la haie en signant une convention d'une durée de 25 ans.

La réalisation du chantier comprend plusieurs étapes, dont le travail du sol (décompactage sur 20 à 30 cm de profondeur), la mise en place d'un paillage biodégradable (à base de chanvre et jute pour prévenir le développement d'adventices et limitant l'évapotranspiration) et la plantation. Cette étape peut être effectuée soit par un prestataire paysagiste, soit au cours de chantiers participatifs impliquant des écoles primaires, des lycées professionnels, et des riverains. Ce sont généralement des haies double rangs qui sont proposées.

L'année 2022-2023 a été particulièrement significative pour la plantation de haies, marquée par le lancement d'une filière Végétal local en partenariat avec l'association Gentiana. Le principe de ce label est l'utilisation de végétaux provenant de productions locales, favorisant ainsi la biodiversité et l'adaptation aux conditions climatiques.

Au printemps 2023, un suivi des haies implantées au cours des deux saisons précédentes a été réalisé. Cette démarche consistait à visiter les tronçons plantés, vérifier le taux de reprise des plants, remplacer les plants morts, tailler les plants endommagés, et éliminer la végétation "envahissante" autour des plants. Le taux de reprise constaté s'est avéré excellent, dépassant les 80%.



CONSERVATION DES HABITATS DE MONTAGNE

L'Isère abrite 25 domaines skiables répartis sur quatre massifs distincts : Belledonne, Chartreuse, Oisans, et Vercors. À quelques exceptions près, tous ces sites hébergent des tétras-lyres et, pour ceux situés en haute altitude, des lagopèdes alpins. La présence de centaines, voire de milliers de pratiquants de sports d'hiver (ski de piste, ski de randonnée et raquettes) entraîne un dérangement accru des galliformes de montagne durant cette période sensible.

Afin de préserver des espaces de quiétude du Tétras-lyre au sein et à proximité des stations de ski, les zones occupées par les oiseaux en hiver sont localisées.

Pendant l'été, la Fédération des Chasseurs de l'Isère rencontre les chasseurs locaux et les gestionnaires des domaines pour convenir des dispositifs à installer afin de limiter la pénétration de ces zones clés pour la survie hivernale des oiseaux. Une fois le matériel acquis, grâce aux aides financières du Département et de l'Office Français de la Biodiversité (écocontribution), la FDCI le met à disposition des domaines skiables intéressés, qui l'installent à l'automne aux abords des refuges hivernaux.

Des suivis sont ensuite menés durant l'hiver pour évaluer la fréquentation et adapter les dispositifs, si nécessaire, l'année suivante.

29

refuges hivernaux équipés



10 domaines skiables engagés dans la conservation du Tétras-lyre

Cette démarche de préservation de la quiétude du Tétras s'accompagne d'une campagne de sensibilisation auprès des pratiquants, incluant l'utilisation de panneaux, plaquettes, bâches informatives, sets de table, et spots animés. La Fédération promeut également l'application mobile Vigifaune, créée par la Fédération Régionale, qui référence les zones d'hivernage du Tétras, facilitant une utilisation étendue par le grand public.

80 MAEC signées en faveur des galliformes de montagne



En 2023, avec la mise en place de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), les éleveurs ont pu bénéficier d'aides s'ils intégraient des enjeux faunistiques et floristiques dans leurs pratiques.

Grâce à une aide financière facilitatrice du Département, la FDCI a participé à l'élaboration de 50 plans de gestion pastoraux MAEC (Mesures agroenvironnementales et Climatiques) visant une meilleure prise en compte des galliformes de montagne.

PROJETS SUBVENTIONNÉS

L'Europe, l'Office Français de la Biodiversité, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que le Conseil Départemental de l'Isère, proposent des politiques publiques visant à soutenir la conservation, la restauration de la biodiversité et la cohabitation. Ces politiques permettent de subventionner certains projets de la Fédération des Chasseurs de l'Isère.

Pour l'année 2022-2023, la FDCI a sollicité **9 dispositifs financiers** disponibles à différentes échelles territoriales. Le taux général de subvention pour ces projets s'élève à 80%.

	Politiques publiques mobilisées	Financeur principal	Co-financeurs
1	Plan de relance haies	ETAT/Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	/
2	Equilibre forêt gibier	ETAT/Office Français de la Biodiversité	/
3	Agrifaune	ETAT/Office Français de la Biodiversité	/
4	Ecocontribution	ETAT/Office Français de la Biodiversité	Fédération Nationale des Chasseurs
5	Contrats Verts et bleus	REGION Auvergne-Rhône-Alpes	Fonds européens de de Développement Régional
6	Convention Pluriannuelle d'Actions Chasse	REGION Auvergne-Rhône-Alpes	/
7	Appel à Projet Biodiversité	DEPARTEMENT ISÈRE	/
8	Soutien aux Mesures Agro Environnementales et Climatiques	DEPARTEMENT ISÈRE	/
9	1 Arbre, 1 Habitant	DEPARTEMENT ISÈRE	/

Ces projets alimentent principalement l'axe du projet associatif « Soutenir la chasse iséroise en tant qu'activité à caractère culturel, social, économique et environnemental ».



Co-financé par
l'Union européenne



LEUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



isère
LE DÉPARTEMENT

Fédération Nationale
des Chasseurs





CONFORTER

la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs dans l'exercice de la chasse et sensibiliser aux risques sanitaires

Réalisations :

- Installation de postes de tir surélevés et de jalons marquant l'angle des 30°
- Installation de bacs d'équarrissage pour les déchets de venaison

DYNAMISER

et accompagner le réseau associatif et ses partenaires

Réalisations :

- Valorisation de la venaison par l'équipement en matériel de découpe pour les ACCA

4 571

heures consacrées
(2,86 équivalents
temps plein)

FAVORISER

la cohabitation dans le respect des us et coutumes et des valeurs du monde rural

Réalisations :

- Promotion des applis Protect Hunt et Land Share

PROMOUVOIR

notre éducation dans la nature

Réalisations :

- Sensibilisation à l'environnement à travers des aménagements cynégétiques tels que la plantation de haies
- Redynamisation des Relais cyné et structuration des outils pédagogiques disponibles auprès des sociétés de chasse

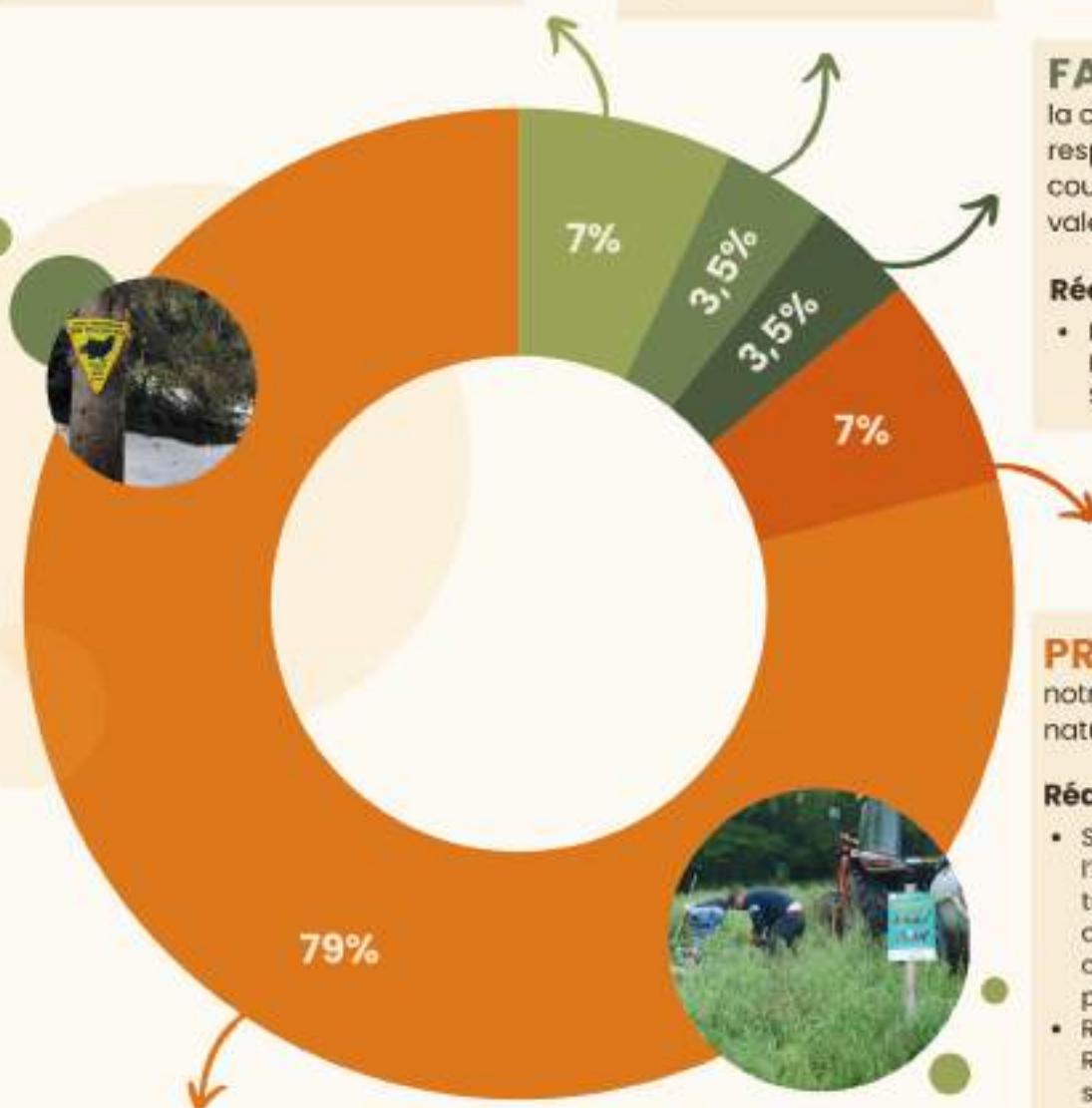


SOUTENIR

la chasse iséroise en tant qu'activité à caractère culturel, social, économique et environnemental

Réalisations :

- Réalisation d'aménagements visant à restaurer la biodiversité ou à limiter le dérangement de la faune
- Conciliation d'activités humaines (pastoralisme, exploitation forestière) et préservation de la biodiversité
- Contribution au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique
- Développement de méthodes de suivi et d'évaluation des aménagements réalisés
- Elaboration de méthodes de suivi de la faune sauvage



PRESTATIONS DE SERVICES EXTERNES

En 2021, la Fédération a entrepris une démarche en vue de développer des services destinés aux municipalités, aux intercommunalités et aux entreprises privées. Fort du savoir-faire, des compétences et du réseau propre au monde de la chasse, il nous a semblé important de mettre en avant ces atouts afin de consolider notre position en tant qu'acteur majeur de la préservation de l'environnement en Isère.

Ces prestations permettent de façonner l'image future de la chasse et de diversifier les sources de revenus de la Fédération.

Au cours de l'exercice 2022-2023, nous avons établi deux partenariats avec SNCF Réseau et le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA). Ces partenariats nous ont permis, par exemple, de mettre en œuvre des suivis faunistiques à l'aide de pièges photographiques, de réaliser des diagnostics sur les ouvrages traversant les voies ferrées, et d'initier des suivis d'insectes en milieux agricoles.



5 projets menés (3 SNCF + 2 SIRRA)

189 heures consacrées

2 thématiques majeures
(déplacements de la faune +
diagnostic d'ouvrages)



PROMOUVOIR

NOTRE ÉDUCATION À LA NATURE

Le quatrième volet du projet associatif de la Fédération des Chasseurs de l'Isère a pour objectif de promouvoir une éducation concrète et ancrée dans la nature, en collaboration étroite avec nos membres ainsi qu'avec les autres acteurs du territoire partageant les valeurs éthiques et communautaires propres à l'univers de la chasse.

ANIMATIONS SCOLAIRES

La Fédération des chasseurs de l'Isère offre une gamme variée d'animations scolaires axées sur la découverte des indices de présence du gibier, les déplacements de la faune et la plantation de haies.

Au cours de la saison 2022-2023, 36 sessions éducatives ont été déployées, impliquant 14 établissements, allant de la petite section de maternelle au niveau BTS, englobant également des centres de loisirs. En complément, 9 chantiers participatifs ont été organisés, centrés autour de la plantation de haies.

1150

heures travaillées



950

scolaires sensibilisés

ÉVÈNEMENTS GRAND-PUBLIC

Pour l'année 2022-2023, 10 événements grand-public ont été organisés par la fédération, sensibilisant ainsi 1 160 personnes à la pratique de la chasse, à la cohabitation harmonieuse entre usagers de la nature, et à la gestion responsable d'espèces emblématiques comme le Tétras-lyre.

L'objectif de ces initiatives est de partager nos actions pour mieux nous faire connaître et nous comprendre mutuellement.



10

événements grand-public

ACCOMPAGNEMENT DES SOCIÉTÉS DE CHASSE

Pour l'exercice 2022-2023, 13 ACCA ont fait appel à la FDCI pour emprunter du matériel pédagogique ou des outils de valorisation de la chasse, tels que des panneaux explicatifs et des fascicules sur la sécurité à la chasse et les aménagements du territoire, des animaux naturalisés, des mallettes de traces, etc. Des panneaux personnalisés, intégrant des données locales pour une pertinence accrue, ont également été conçus sur demande.

20

outils pédagogiques confectionnés ou achetés



ASSURER UNE OFFRE DE CHASSE À TOUS

Le cinquième axe du projet associatif de la FDCI vise la solidarité entre chasseurs évoluant aussi bien en milieux urbains que ruraux, qu'en plaine ou en montagne. Il se matérialise à travers l'accueil et l'intégration facilités des nouveaux chasseurs et des chasseurs non-résidents.

Cette initiative repose également sur l'élaboration d'une offre de chasse répondant aux attentes spécifiques des chasseurs, ainsi que sur la garantie de son accessibilité financière à tous, avec une attention particulière portée aux jeunes permis.

LES NOUVEAUX CHASSEURS

Depuis 2019, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI) procède au remboursement des frais de formation lié au permis de chasser à raison de 50 € sur les deux premières validations départementales (un tarif préférentiel étant déjà appliqué la première année pour une validation nationale).

En 2022, ils étaient 225 nouveaux chasseurs à en avoir bénéficié soit un montant global de 11 250€.

11 250 €

remboursés



20

cartes de chasse attribuées



LA BOURSE AUX TERRITOIRES

La FDCI apporte dans la mesure du possible, son soutien aux chasseurs en quête d'un territoire de chasse. Ces derniers sont encouragés à entreprendre leurs propres recherches en sollicitant des cartes extérieures aux associations de chasse (ACCA et AICA) avant le 31 mars. En cas d'échec, la FDCI facilite la mise en relation de ces chasseurs avec les ACCA et AICA à la recherche de nouveaux membres au travers d'une bourse aux territoires.

En 2022, une vingtaine de chasseurs ont ainsi trouvé une carte de chasse. L'objectif de la fédération étant de permettre à tout chasseur de pratiquer sa passion plutôt que de répondre à des demandes de chasseurs multicartes.

CONFORTER LA SÉCURITÉ DES CHASSEURS ET DES NON-CHASSEURS



DANS L'EXERCICE DE LA CHASSE ET SENSIBILISER AUX
RISQUES SANITAIRES

L'importance de la sécurité à la chasse est indéniable, étant le sixième pilier du projet associatif de la Fédération. Notre objectif est double : protéger tant les chasseurs que tous les usagers de la nature. Cela se traduit par un strict respect des règles de sécurité dans toutes nos pratiques, ainsi que par une communication transparente et ouverte envers les non-chasseurs, visant à mieux faire comprendre notre activité pour réduire leur sentiment d'insécurité. En outre, notre engagement inclut la gestion des risques sanitaires associés à la manipulation, au transport et au don de venaison, des aspects pour lesquels chaque chasseur est sensibilisé et formé.

LA COMMISSION SÉCURITÉ

7 membres actifs

1 demande de sanction
administrative

1 territoire expertisé

La Commission sécurité est une instance consultative et décisionnelle. Elle assume deux missions : répondre aux demandes de sanctions formulées par les présidents d'ACCA et d'AICA à l'encontre d'un de leurs membres "chasseur" et accompagner les territoires de chasse dans la sécurisation de leurs pratiques.



LES FORMATIONS SÉCURITÉ

1 629 chasseurs formés

La sécurité demeure une priorité absolue pour la FDCI. Dès la formation au permis de chasser, les futurs chasseurs sont rigoureusement sensibilisés à cette question. Après avoir obtenu leur permis, les nouveaux chasseurs ont la possibilité de bénéficier d'une formation personnalisée, mettant particulièrement l'accent sur la sécurité. Par la suite, ils peuvent participer aux formations responsables de battue, obligatoires pour encadrer une chasse collective au grand gibier. Tous les 10 ans, ils doivent également suivre de plus, une formation sécurité décennale obligatoire (SDO), sous peine de ne plus pouvoir valider leur permis de chasser.

Sur un plan sanitaire, ils peuvent aussi suivre une formation examen initial visant à déceler les pathologies du gibier qui le rendrait impropre à la consommation.

TYPE DE FORMATIONS	NOMBRE DE FORMATIONS	NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES
 Permis de chasser	9 séances théoriques 82 séances pratiques	389
 Nouveaux chasseurs	1	14
 Responsable de battue (théorie)	2	57
 Responsable de battue (théorie + pratique)	5	57
 Sanitaire Examen initial du gibier	1	26
 Sécurité Décennale Obligatoire	51	1 475
TOTAL	61	1 629





LES POSTES DE TIR SURÉLEVÉS POUR SECURISER L'ACTE DE CHASSE

4 023

postes surélevés
subventionnés au
total de 2012 à 2023
(289 en 2022-2023)

2 576

postes surélevés subventionnés
par la Région AuRA de 2017 à 2023
(261 en 2022-2023)

1 447

postes surélevés subventionnés
par la FDCI de 2012 à 2023
(28 en 2022-2023)



La sécurité constitue un pilier essentiel pour tous les acteurs cynégétiques. Consciente de cette priorité, dès 2012, la FDCI a pris l'initiative de soutenir financièrement les sociétés de chasse locales en équipant ces dernières de postes de tir surélevés.

Contrairement aux idées reçues, ces postes ne sont pas destinés à augmenter la portée des tirs. Leur principal objectif est de favoriser des tirs fichants, réalisés à courte distance et dirigés vers le sol, réduisant ainsi considérablement les risques de ricochets.

En 2017, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a rejoint cette démarche en apportant un soutien financier à la FDCI pour intensifier ce dispositif de sécurité en Isère. À ce jour, plus de 4 000 postes de tir surélevés ont été installés à travers tout le département.

Les besoins les plus importants se situent dans la moitié Nord de l'Isère, où l'absence de relief et l'urbanisation justifient pleinement l'utilisation de ces équipements pour des tirs sécurisés. Néanmoins, il est important de noter que de nombreuses sociétés de chasse du Sud de l'Isère se sont également équipées.

La présence de postes de tir surélevés s'étend désormais sur 326 communes iséroises, couvrant ainsi les deux tiers du département. Cette démarche témoigne de l'engagement continu des chasseurs isérois en faveur de la sécurité et de la prévention des accidents liés à la pratique de la chasse.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LE RÉSEAU SAGIR, SURVEILLER POUR AGIR

SAGIR constitue un réseau de surveillance des maladies infectieuses de la faune sauvage, opérationnel depuis 1955 grâce à un partenariat entre les Fédérations des chasseurs et l'Office français de la biodiversité. Ce réseau est un maillon important dans la stratégie nationale "one health" en assurant le lien entre santé animal et santé humaine.

Durant la saison 2022-2023, les chasseurs de l'Isère ont adressé au Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) 70 demandes d'analyses dont 24 concernant la grippe aviaire. Une maladie émergeante est à noter : la maladie de carré impactant surtout Renard et Blaireau. En revanche, le Département de l'Isère est indemne de Peste Porcine Africaine (PPA).

Par ailleurs, début 2022, une famille a été contaminée par la Trichinellose sur le massif de Belledonne après avoir consommé de la viande de sanglier non testée. Face à cette situation, le conseil d'administration de la Fédération a décidé de prendre en charge dès l'automne suivant, une centaine d'analyses qui se sont toutes révélées négatives.

97

analyses trichine réalisées sur
Sanglier (résultats négatifs)

70

demandes d'analyses
d'animaux en laboratoire
vétérinaire



FAVORISER LA COHABITATION

DANS LE RESPECT DES US ET COUTUMES ET DES VALEURS DU MONDE RURAL

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère a intégré, en tant que septième axe de son projet associatif, le concept du bien vivre ensemble : une coexistence durable et bien vécue entre l'ensemble des utilisateurs et acteurs de l'espace naturel. Cette cohabitation réussie se traduit par une présence continue des chasseurs dans l'espace naturel. Ces efforts se concrétisent à travers divers outils et actions que nous détaillons ci-dessous.

PARTENARIATS

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, la FFRandonnée Isère, la Mountain bikers foundation (MBF), Isère cheval vert (ICV) ont signé en 2012, une charte de bonne cohabitation dont voici les principes défendus :

- Favoriser une meilleure compréhension entre usagers de la nature
- Veiller à un partage respectueux des territoires et à une pratique maîtrisée de son activité (courtoisie, sécurité et respect de l'environnement)
- Entretenir des relations de confiance



Isère



CHARTE DES UTILISATEURS DE LA NATURE

Chasseurs, randonneurs et cavaliers, pour un meilleur partage des espaces naturels

Bonne:

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDI) créée en 1901, agitée au fil de la protection de la nature dont le siège social est situé 3 rue de l'Industrie, à Grenoble représentée par son président, M. Jean-Louis DELILLE

Et:

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Isère (CDRP 38) dont le siège social est situé 7 rue de l'Industrie à Grenoble représenté par son président, M. Gérard HELLER

Et:

Isère Cheval Vert (ICV) dont le siège social situé à la Massane des Louvenne 14 rue de la République à Grenoble représenté par son président, M. Yannick COLIN-MADIAS

Il faut innover ce qui suit :

- Favoriser une meilleure compréhension entre usagers de la nature.
- Veiller à un partage respectueux des territoires et à une pratique maîtrisée des acteurs (courtoisie, sécurité et respect de l'environnement).
- Entretien des relations de confiance.
- Mener des actions de communication (courtoisie).
- Développer cette dynamique interdisciplinaire d'autre partement.

La charte d'engagement résultant de la 3ème renouvellement

Fait à Thônes, le jour 8 septembre 2012

(Signature indiscutable de la面貌) A et apposé à

le CDRP 38
G. Ravelle

la FDJ
B. Duhamel

ICV
P. Colmeyer



DIMANCHE EN NATURE, SALON DU BIEN VIVRE ENSEMBLE



isère
LE DÉPARTEMENT

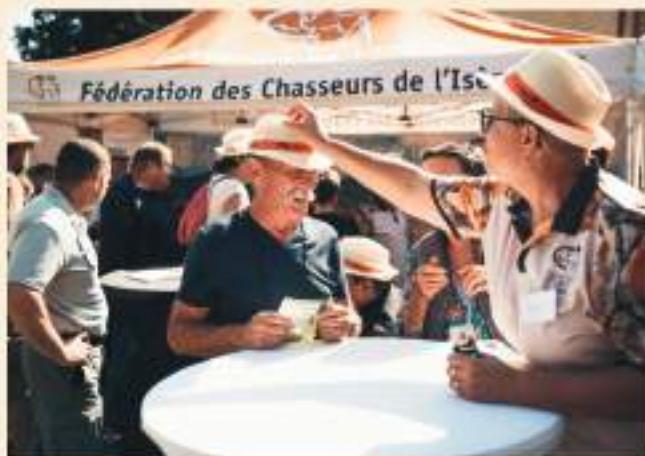
4 600 visiteurs

45 exposants

10 activités de pleine nature représentées

Conçu de toutes pièces par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère et bénéficiant du soutien financier du Département, le salon Dimanche en nature s'est solidement établi comme le rendez-vous incontournable des amoureux de la nature et du bien vivre ensemble en Isère.

Chaque année, lors du premier dimanche de septembre, la Fédération, en collaboration avec ses nombreux partenaires tels que la FFRandonnée Isère, la Mountain Bikers Foundation, l'Office National des Forêts, la Chambre d'agriculture de l'Isère et d'autres, organise cet événement au Parc naturel de Chambaran, offrant une riche variété d'activités nature, familiales et gratuites.



L'année 2022, période post-Covid, fut une année-record avec la participation de 45 exposants et l'accueil de 4 600 visiteurs. Une vingtaine de personnalités politiques nous ont également fait l'honneur de leur visite.

« La cohabitation entre les usagers de la nature ne consiste pas à découper le calendrier et les espaces mais plutôt de vivre ensemble dans les valeurs et le respect de chacun, comme ici sur ce salon, tous ensemble, dans l'intérêt des territoires et des passions. »

Yannick NEUDER, député

UN DIMANCHE À LA CHASSE POUR CHASSER LES IDÉES REÇUES

Un Dimanche à la chasse, une initiative nationale, vise à offrir aux non-chasseurs une expérience immersive au cœur d'une partie de chasse. Initialement prévue sur un seul jour, le troisième dimanche d'octobre, la Fédération a élargi cette opportunité à toute la période de chasse, offrant ainsi plus de flexibilité aux ACCA dans le choix de la date et des pratiques de chasse.

« J'ai été très étonné par le souci de maintenir la chasse au plus haut niveau. Consignes de sécurité, habits fluo, angles de tir avec jalons et distances de tir à respecter. La convivialité et le sérieux des membres de l'association m'ont rassuré. »

« Longue vie à la chasse et aux chasseurs ! »

34 ACCA
Participantes
(+7 par rapport à 2021-2022)

& 376
invités non-chasseurs
(+66 par rapport à 2021-2022)



RELAIS CYNÉ, LIEUX D'ECHANGES

Les Relais Cyné font référence à des cabanes de chasse spécialement aménagées pour accueillir les vététistes, randonneurs et cavaliers, grâce aux installations disponibles, notamment des tables de pique-nique et des barres d'attache à vélos ou chevaux.



28 Relais Cyné

Ces Relais sont avant tout des lieux de rencontre et d'échange entre usagers de la nature.

Au-delà de l'aspect convivial, ces Relais jouent également un rôle éducatif en matière de sensibilisation à la nature.

642 panneaux vendus

PANNEAUX « CHASSE EN COURS » POUR INFORMER

Afin d'avertir les autres utilisateurs de la nature de la tenue d'une action de chasse collective ou battue à proximité, les chasseurs sont tenus d'installer des panneaux de signalisation réglementaires pendant toute la durée de leur chasse et de les retirer une fois celle-ci terminée.

En 2022, la Fédération des Chasseurs de l'Isère a vendu 642 panneaux à ses associations de chasse.



PROTECT HUNT ET LAND SHARE, DEUX APPLIS POUR ORGANISER LES BATTUES ET LES LOCALISER

Protect Hunt, application mobile réservée aux chasseurs, permet, sur des cartes IGN, le recensement de leurs limites de chasse, de leurs postes de battue, et plus encore. Sa consœur, Land Share, rend accessible au public les zones de chasse collectives du grand-gibier, préalablement activées sur Protect Hunt.

Au cours de la saison de chasse 2022-2023, un total de 224 équipes de chasse au grand-gibier opérant dans 182 territoires ont signalé, en temps réel, 3 383 battues via l'application Protect hunt. Ces données, visant à informer les utilisateurs de la nature, ont été relayées sur Land Share (+ 10 000 téléchargements sur Android) ainsi que sur Isère Outdoor, l'application du Conseil départemental de l'Isère.

3 383 battues déclarées

10% de surface communale utilisée par jour de chasse

2H40 de durée moyenne d'une battue

Pour télécharger Protect hunt



Apple



Android

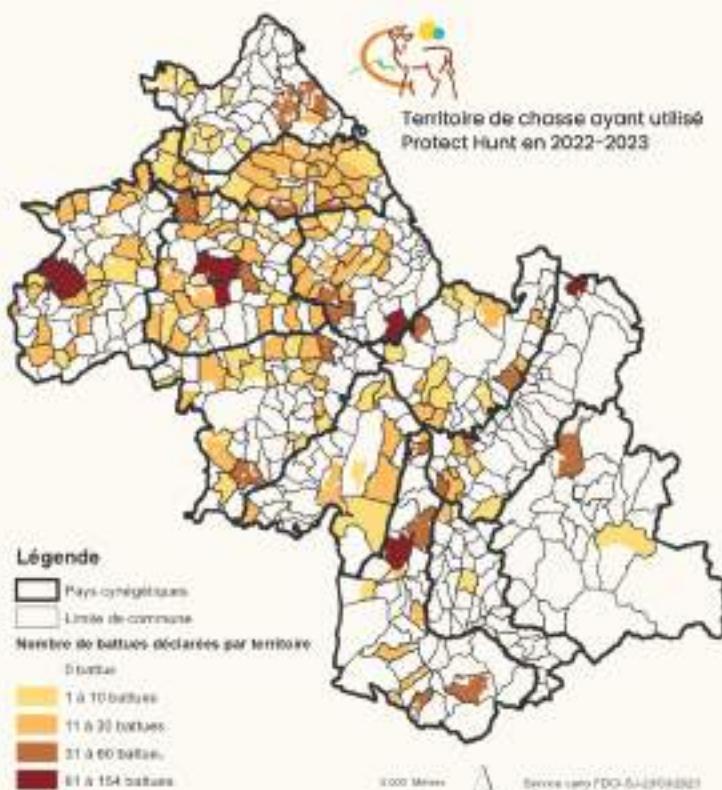
Pour télécharger Land Share



Apple



Android



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

isère
LE DÉPARTEMENT

DÉCLARATIONS DE MANIFESTATIONS DE PLEINE NATURE

Les associations sportives sollicitent les services de la Fédération des Chasseurs pour diffuser les détails de leurs manifestations sportives aux territoires qu'elles traversent, exclusivement aux présidents des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA).

La FDCI compile les informations logistiques, telles que la date, le lieu et le balisage, ainsi que les plans des parcours. Ceci permet aux ACCA concernées d'informer leurs chasseurs et d'adapter si besoin, leur pratique.

Ces demandes émanent d'associations sportives de toutes tailles et aux pratiques variées, englobant notamment des disciplines telles que le VTT, le trail et la randonnée.

GÉOCHASSE POUR RECENSER LES INCIVILITÉS

L'application Géochasse, initialement conçue pour la saisie des prélèvements de grand gibier, a intégré en 2022 un nouveau module permettant aux chasseurs de signaler les actes d'incivilité dont ils sont victimes. Face à une augmentation regrettable de ces comportements, il devient impératif de documenter ces incidents.

Au cours de la saison 2022-2023, un total de 31 incivilités ont été recensées, principalement des agressions verbales et des dégradations de matériel, illustrant ainsi le phénomène connu sous le nom de « chasse bashing ». La Fédération consigne minutieusement ces incidents, et selon les circonstances, des actions en justice peuvent être engagées.

31

incivilités recensées



RÉUNIONS DE CONCERTATION

La Fédération consacre une part significative de son activité à la cohabitation avec les divers acteurs du territoire, qu'ils soient des utilisateurs de la nature ou des collectivités. Cette démarche a nécessité un engagement minimum de 280 heures de travail au cours de la saison de chasse 2022-2023. Deux tiers de ces heures ont été dédiées à la mise en place de conventions visant à permettre aux chasseurs de pratiquer leur activité au sein d'espaces réglementés tels que les Réserves Naturelles, les propriétés privées, et autres.



33 réunions dont

66 %

consacrées à l'élaboration de conventions

DYNAMISER ET ACCOMPAGNER

LE RÉSEAU ASSOCIATIF ET SES PARTENAIRES

Le 8ème axe du projet associatif de la Fédération vise à dynamiser son organisation et celle de ses associations affiliées. Cette initiative se concrétise par une collaboration équilibrée entre les associations de plaine, de montagne et en zones péri-urbaines.

Elle repose également sur une circulation fluide des informations, à la fois ascendantes et descendantes, sur la simplification des tâches administratives incombant aux ACCA, aux AICA, ainsi qu'aux chasseurs individuels.

Un aspect crucial de cette démarche consiste aussi à entretenir des relations consensuelles avec les instances étatiques, les collectivités territoriales et les gestionnaires d'espaces ruraux.

IMPLICATION DES ADMINISTRATEURS DE LA FDCI

En 2022-2023, les 12 administrateurs FDCI se sont mobilisés pour représenter et défendre le monde de la chasse. Ce volume horaire comprend :

- 11 Conseils d'administration,
- 10 Bureaux,
- 29 Réunions de groupe de travail
- 103 Réunions d'Unités de Gestion (UG)

106 993

km parcourus

6%

Autres FDC

10 993

heures de bénévolat



REPRÉSENTATION POLITIQUE DE LA FDCI

45%

Associations environnementales
et spécialisée

FORMATION DES CHASSEURS

12

formations proposées

& **1 843**

chasseurs formés
dont 86% à la
sécurité

	NOMBRE DE FORMATIONS	NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES
 Permis de chasser	9 séances théoriques 82 séances pratiques	389
 Chasse accompagnée	14 séances chasseurs accompagnées 14 séances pour les parrains	66 séances chasseurs accompagnées 101 séances pour les parrains
 Chasse à l'arc <small>(formation déléguée à l'AICA : Association Internationale de Chasse à l'Arc)</small>	1 formation obligatoire 1 formation complémentaire	39 10
 Nouveaux chasseurs <small>(formation déléguée à l'ACGGB : Association des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné)</small>	1	14
 Gardes-chasse particuliers <small>(formation déléguée à l'AGCP : Association des Gardes-Chasses Particuliers de l'Isère)</small>	1	33
 Piégeurs <small>(formation déléguée à l'APAF38 : Association des Piégeurs Accrédités de l'Isère)</small>	1	28
 Régulation à tir des Corvidés	1	18
 Conducteur de chiens d'arrêt	1	20
 Responsable de battue (théorie)	2	57
 Responsable de battue (théorie + pratique)	5	57
 Sanitaire / Examen initial du gibier	1	26
 Sécurité Décennale Obligatoire	51	1 475

INFORMATION DES TERRITOIRES DE CHASSE

Le bulletin d'information est un support à destination de nos adhérents territoriaux.

« Petit mémo » récapitulatif des démarches administratives à opérer à date et informations diverses liées à notre vie associative, il permet mensuellement de :

- Rappeler les dates de saisies impératives en ligne (tableaux de chasse...) ou d'obligations réglementaires (retour des timbres vote AG...)
- D'informer et de proposer des services (bon de commande postes de tir...).

11

bulletins d'info / an

ACCOMPAGNEMENT DES ACCA ET AICA

15 sessions de formation



La FDCI soutient les dirigeants d'associations et cherche toujours à simplifier leurs démarches administratives. Elle a initié en 2022, plusieurs formations dédiées aux membres du conseil d'administration. Les thèmes abordés : l'organisation de leur assemblée générale, la rédaction de leur règlement intérieur et de chasse dans Doc'Isère (plateforme dématérialisée). Ces formations ont rassemblé bon nombre d'ACCA et AICA. Les retours, très positifs, ont déjà donné des indications précieuses pour améliorer et faciliter la gestion des associations.

ACCOMPAGNEMENT DES UNITÉS DE GESTION

Les Unités de Gestion (UG) font référence à des zones géographiques délimitées qui sont gérées de manière spécifique pour favoriser la conservation et la chasse durable d'une espèce. L'Isère compte 26 UG Sanglier-Chevreuil, 30 UG Chamois-Mouflon, 12 UG Cerf et 35 UG Lièvre.

103

réunions

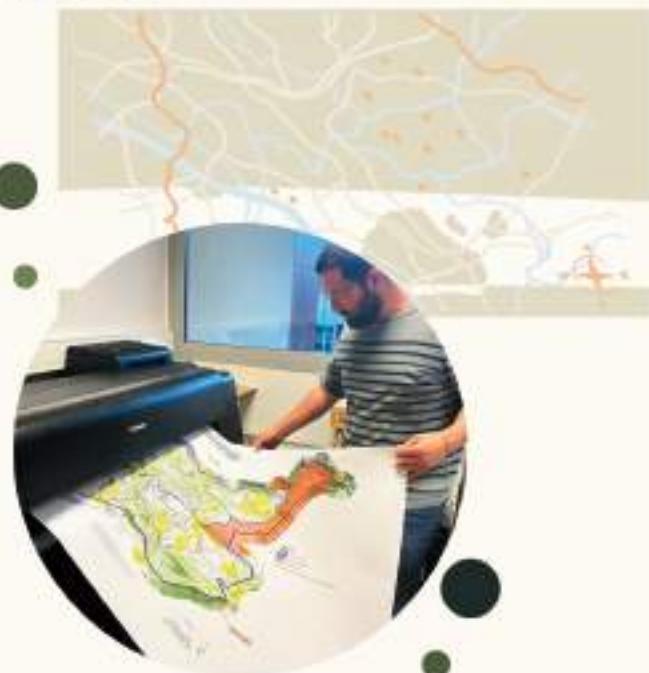
SERVICE CARTOGRAPHIE

Le service cartographie a fait son entrée à la FDCI en 1994. Ses domaines d'application sont vastes, allant de la délimitation des territoires de chasse et des réserves de chasse à la détermination de la surface forestière d'une commune.

Il offre aux adhérents un service d'impression de cartes grands formats susceptibles de les aider dans l'organisation de leurs battues.

En interne, ce service joue un rôle crucial dans la gestion, la sensibilisation, l'aide à la prise de décision et la protection de la faune ainsi que de ses habitats.

29 cartes de territoires
grands formats réalisées
153 heures consacrées



SERVICE ET SUIVI JURIDIQUE

Le service juridique de la Fédération a été particulièrement sollicité au cours de l'exercice 2022-2023. Ce service englobe divers domaines d'intervention, allant du conseil juridique, de la publication de décisions administratives (portant sur les attributions du plan de chasse par détenteur, les modifications des territoires de chasse ainsi que les sanctions à l'encontre de membres d'ACCA). La Fédération engage aussi un suivi juridique des procédures pénales en matière de chasse.

1 095 heures consacrées

848 décisions administratives
(dont 1 contentieux)

8 procédures pénales pour laquelle
la FDCI s'est portée partie civile



DOC'ISÈRE : UN OUTILS NUMERIQUE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES ACCA ET AICA

284 Règlements Intérieurs et de Chasse (RIC) approuvés
(55% des ACCA-AICA)

494 statuts approuvés (95% des ACCA-AICA)

322 convocations d'AG rédigées
soit 62% des ACCA

La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de l'Isère a conscience de l'implication des bénévoles dans la gestion de leur association communale/intercommunale de chasse agréée (ACCA et AICA). Aussi, lors du transfert de missions de l'Etat vers les FDC en 2019, notre priorité a été d'accompagner les dirigeants d'association et de simplifier leurs tâches administratives.



C'est dans cette optique qu'a été lancé en 2021 le projet "Doc'Isère", un outil numérique permettant aux associations de saisir, modifier et faire approuver leurs documents administratifs en ligne. Ce dispositif facilite également la transmission des documents aux membres des ACCA-AICA concernées.

Doc'Isère a été mis en place sur la base du volontariat des associations, qui ont rapidement reconnu son utilité. En 2022, soit un an après son lancement, 95% des ACCA-AICA du département l'ont utilisé pour le renouvellement de leurs statuts.

L'intégration initiale du Règlement Intérieur et de Chasse (RIC) a présenté quelques défis en raison de la complexité locale de chaque règlement. Cependant, chaque association a pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé. La mise à jour annuelle est automatisée, simplifiant ainsi le processus pour les dirigeants.

Doc'Isère a un autre atout : il permet également de standardiser les documents administratifs des ACCA et AICA Iséroises tout en leur offrant un cadre réglementaire.

CONCOURS PHOTOS « UNE SAISON À LA CHASSE »



300 Photos reçues



Depuis 2018, la clôture de l'assemblée générale de la FDCI est marquée par la remise de prix du concours photos intitulé « Une Saison à la Chasse », réservé aux chasseurs isérois. L'objectif de ce concours est de célébrer la pratique de la chasse en Isère, toutes chasses confondues, tout en insufflant une nouvelle énergie à l'assemblée générale de la fédération.

Pour la saison 2022-2023, les participants étaient invités à explorer les thèmes suivants : "2 ou 4 pattes", "territoire" et "transmission". Un jury (composé d'élus et de membres du personnel de la FDCI, ainsi que trois partenaires financiers) a eu la responsabilité de départager les photographies reçues.



La chasse n'est pas quelque chose qui arrive à l'animal par hasard, car dans les profondeurs instinctives de sa nature il a déjà prévu le chasseur.

JOSÉ ORTEGA Y GASSET



Suivez-nous sur nos réseaux :



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DE L'ISÈRE